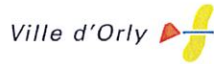


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité



Département du Val-de-Marne
Canton d'Orly
Commune d'Orly

N°D-IVP-2024/707

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 4 Avril 2024

Objet : Vœu demandant le rétablissement du remboursement par le Département de la carte Imagine'R pour les lycéens non-boursiers et les étudiants.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-quatre octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID**– Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA –Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Nicole DURU BERREBI

ETAIENT REPRESENTES

- Monsieur Farid RADJOUH est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Madame Sana El AMRANI est excusée et représentée par Jean-François CHAZOTTES.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Malikat VERA.
- Madame Josiane DAUTRY est excusée et représentée par Thierry CHAUDRON.
- Monsieur Christophe DI CICCIO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.
- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20241107-DIVP2024707-DE
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024

- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est excusée et représentée par Noëline TANFOURI.
- Madame Kathy GUERCHE arrivera en retard sans donner pouvoir. Arrivée de Madame GUERCHE à 19h34 (point n° 3).
- Madame Kheira SIONIS donne son pouvoir à Monsieur Yann GILBERT pour le vote du point 5.9.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

Objet : Vœu demandant le rétablissement du remboursement par le Département de la carte Imagine'R pour les lycéens non-boursiers et les étudiants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le vote par le Conseil départemental du 24 juin 2024 de la délibération actant l'arrêt du remboursement à 50% de la carte Imagine'R pour les lycéens non-boursiers et les étudiants, ce dès la rentrée scolaire 2024 ;

CONSIDÉRANT l'impact désastreux de cette mesure sur le pouvoir d'achat, durement touché par les effets de l'inflation depuis 2021, des jeunes concernés et de leurs familles, avec 187,20 euros à déboursier en plus par an ;

CONSIDÉRANT que, dans la mesure où Orly ne dispose pas d'un lycée d'enseignement général sur son territoire, la carte Imagine'R constitue une dépense imposée/contrainte pour les familles Orlysiennes de lycéens ;

CONSIDÉRANT la situation de précarité à laquelle est aujourd'hui confronté un nombre grandissant d'étudiants, handicapant la réussite de leurs parcours universitaires ;

CONSIDÉRANT l'arrivée de nouveaux modes de transports en Val-de-Marne avec dès aujourd'hui la ligne 14 Sud et demain la ligne 15 Sud, et l'enjeu d'un accès facilité des jeunes aux mobilités douces ;

CONSIDÉRANT le caractère confidentiel et insuffisant de l'aide mise en place par le Conseil régional d'Ile de France ;

CONSIDÉRANT la prise à charge à 100 % de la carte Imagine'R pour tous les scolaires et les étudiants à Paris créant de fait des inégalités entre les jeunes Franciliens au détriment de ceux résidant en banlieue ;

CONSIDÉRANT l'attachement des Orlysiens et de l'ensemble des Val-de-Marnais au remboursement de la carte Imagine'R pour tous les jeunes en formation, une mesure universelle sans distinction de revenu, mise en place il y a vingt ans sous l'impulsion de Christian Favier et des majorités de gauche au Département ;

Le CONSEIL MUNICIPAL D'ORLY

DÉNONCE la décision du Conseil départemental du 24 juin 2024 de supprimer le remboursement de la carte Imagine'R pour les lycéens non-boursiers et les étudiants ;

DEMANDE au Conseil départemental de rétablir le caractère universel de ce dispositif dès la rentrée prochaine.

Fait et délibéré en séance du 07-11-2024.

Pour extrait conforme
Imène SOUID
Maire d'Orly

Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	28
Représentés	7
Absent	0
Vote pour	31
Vote contre	2
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	2



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20241107-DIVP2024707-DE
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024